

No 40

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2019

Présidence : M. Stéphane Barthassat

La séance est ouverte à 19h05 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et Mme Anne Hiltbold Conseillère administrative

Mmes Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Nadège Kindudi, Louise Morisod, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Alain Voignier et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente salue les membres de l'assemblée présents.

Le Président invite l'assemblée à se lever et à observer une minute de silence en mémoire de la maman de Mme Sircée Pierre Toussaint, conseillère municipale.

Sont absents ou excusés : Mme Sonja Molinari, M. Nicolas Scheidegger

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Prestation de serment (sous réserve)
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019.
 3. Communications du Conseil administratif
 4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **154-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 3'958'893.40 TTC, dont CHF 150'277.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à la deuxième étape de la mise en œuvre du plan directeur lumières de Carouge.
 6. Délibération administrative **159-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 302'500.- TTC destiné à l'implantation des illuminations de Noël de Carouge. Première phase, Noël 2019.
 7. Délibération administrative **158-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 48'000.- pour l'organisation d'un appel d'offres visant la réalisation de deux immeubles d'habitations par deux coopératives qui seront au bénéfice de deux droits de superficie distincts et permanents (DDP) sur la parcelle n°539 sise, 11 chemin de Pinchat à Carouge.
 8. Délibération administrative **162-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative aux modifications à apporter selon demande du registre foncier, à la délibération 17A-

2015 : « ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation d'un parking public communal et d'un bâtiment pour une école de musique à la route de Veyrier dans le quartier d'habitation « les Familia » dans le secteur de la Fontenette ainsi que pour l'achat de parcelles à l'état de Genève et à la Fondation Emma Kammacher ».

9. Délibération administrative **164-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la modification du droit de superficie distinct et permanent n° 2664 au profit de la société Edmond de Rothschild *real estate* SICAV sur la parcelle n° 2592 de la commune de Carouge, sise 40 rue Joseph-Girard.
10. Délibération administrative **166-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour l'aide aux victimes du cyclone Idai.
11. Délibération administrative **167-2019 P** : Proposition du Conseil administratif du 30.04.2019 en vue du transfert d'actif du patrimoine financier au patrimoine administratif valeur comptable de CHF 722'112.25 dans le cadre de la mise en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).
12. Délibération administrative **168-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.
Propositions des membres du Conseil municipal
13. Délibération municipale **010-2019 R**: Proposition du Conseil municipal relative à une subvention exceptionnelle en faveur de Les Amis musique théâtre de CHF 300'000.- pour 2019 ainsi que d'ouvrir une ligne budgétaire équivalente pour les années à venir.
14. Motions
 - 14.1 Motion **029-2019 P** : Pour une épicerie sociale et solidaire.
15. Postulats
16. Résolutions
17. Pétitions
 - 17.1 Pétition **013-2019 P** : Pétition de soutien à notre Ludothèque.
18. Questions

1. PRESTATION DE SERMENT (SOUS RESERVE)

Il n'y en a pas.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 est approuvé par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder :

Service de l'urbanisme

Comme vous le savez, les enjeux urbanistiques de la ville de Carouge sont très nombreux et voient leur développement s'accélérer, tant par de grands projets initiés par le canton que par le nombre de projets privés en cours de planification ou par la multiplicité des chantiers générés par le développement urbain communal, cantonal et régional.

Pour faire face avec responsabilité à ces développements et afin de contribuer à l'évolution de notre cité en partenariat avec l'ensemble de ces acteurs, le service de l'urbanisme de la ville de Carouge peut compter, depuis sa création, sur la direction experte de Mme Pascale Lorenz, dont les compétences, la vision urbanistique et l'engagement pour servir les intérêts de la ville de Carouge font l'admiration de tous les milieux concernés.

Le contrat de Pascale Lorenz prendra malheureusement fin pour cause de retraite en novembre 2020. Eu égard aux enjeux urbanistiques déterminants pour notre ville et à l'importance d'assurer une transition sereine d'ici à son départ, il a été décidé de planifier au mieux et dès à présent cette transition.

Aussi, et afin que Pascale Lorenz puisse se consacrer pleinement et prioritairement à la réalisation nécessaire du nouveau plan directeur communal tout en assurant le suivi stratégique du PAV carougeois, la ville de Carouge a souhaité lui confier cette mission jusqu'en novembre 2020 en tant que chargée de projet spécifique de la ville de Carouge dès le 1^{er} mai 2019.

En parallèle, le poste de chef de service de l'urbanisme va être mis au concours afin d'assurer la meilleure transition des connaissances et la conduite du service comportant toutes les autres prestations d'urbanisme, de génie civil et de l'agenda 21.

Nous sommes heureux de pouvoir compter sur les compétences et les connaissances de Pascale Lorenz au cours des prochains mois pour mener à bien l'importante mission qui lui a été confiée.

Agenda 21

Il y a un an a démarré le projet Carouge Zéro Déchet qui vise à inciter nos habitants à consommer moins et mieux, tout en réduisant de 30% les déchets incinérables de notre ville en trois ans.

Mis en place par la Ville de Carouge et l'association Zero Waste Switzerland, ce projet inclut de nombreuses activités, telles qu'ateliers pour les citoyens ou encore audits pour les entreprises, ainsi que des coachings gratuits pour les familles.

Vingt-quatre ménages aidés par des coachs expérimentés ont participé à la première session, qui a duré six mois et vient de se terminer. Cet accompagnement proposé est une première en Suisse.

Le bilan est extrêmement positif, avec une diminution globale des déchets incinérables de ces familles de plus de 60%. Ce chiffre dépasse de loin nos attentes. À noter que parmi ces ménages, la famille la plus zélée a même vu ses déchets se réduire de 97%. Preuve en est que réduire ses déchets incinérables est à la portée de tous.

Pour rappel, ces réductions de déchets incinérables participent à lutter contre le réchauffement climatique et représentent des économies non négligeables pour la commune.

Par ailleurs, à en croire les témoignages des participants, cette expérience aura également eu de nombreux effets positifs pour eux-mêmes : économies financières car elles achètent moins, plus-value pour leur santé grâce à un regard porté sur une alimentation plus équilibrée et moins industrielle, mais aussi grâce à des produits sains, sans emballages plastiques ni produits chimiques. Enfin, cette expérience leur aura offert des moments de complicité en famille et une grande fierté de participer activement à la réduction de notre empreinte CO2.

Je tiens à féliciter ces familles qui ont osé relever le défi. Elles sont porteuses d'espoir. Dès lors, j'espère qu'elles sauront inspirer d'autres familles carougeoises à se libérer de la surconsommation.

Fort de cette expérience très concluante, une nouvelle session de coaching est d'ores et déjà agendée pour cet automne avec vingt-cinq autres ménages qui seront invités à se lancer dans l'aventure.

Communications de Mme Hiltbold :

Café contact permanence 50+

Pour la deuxième année consécutive et fort de son succès, le Service des affaires sociales en collaboration avec la Fondation Qualife 50+, organise un café contact pour les personnes en recherche d'emploi et âgées de plus de 50 ans.

Celui-ci aura lieu le jeudi 9 mai, de 15h à 17h, au Restaurant Ô5, à la rue des Caroubiers 5. Il aura pour thème la présentation de deux outils permettant de valoriser ses compétences lors d'un entretien d'embauche.

Je vous invite à en parler autour de vous, auprès de vos connaissances qui pourraient être intéressées par cette rencontre.

Parcours d'accueil

Comme chaque printemps, la commission de l'intégration organise un Parcours d'accueil, dont vous avez trouvé le flyer sur vos places.

Cette année, le Parcours d'accueil aura lieu le samedi 4 mai.

Ce parcours d'une heure et demie, qui se termine autour d'un buffet à la maison de quartier de Carouge, rencontre toujours un franc succès. Nous pouvons compter sur plusieurs accompagnants qui se sont engagés pour guider les nombreuses personnes, qui sont chaque année intéressées par cette ballade carougeoise, et faire ainsi découvrir aux nouveaux arrivants les bâtiments publics ainsi que les lieux d'activités culturelles et de loisirs. Je tiens à les remercier chaleureusement.

La convivialité et les échanges qui colorent ce parcours font que les participants sont très touchés et remercient à chaque fois chaleureusement la Commune.

A noter que, cette année, un nouveau visuel pour les différentes affiches a été réalisé par un graphiste carougeois. De ce fait, nous avons fait des économies, en diminuant les coûts par deux, et nous avons modernisé la communication. Le visuel a été actualisé et de nouvelles langues, telles que le trigrigna et le farsi, ont été introduites.

Communications de Mme Lammar :

Printemps carougeois

Vous avez trouvé sur vos tables le programme de ce festival, qui débutera le 9 mai prochain.

Le thème de cette édition est la nature. De nombreux événements seront proposés, entre les repas botaniques, les spectacles campagnards, les envolées bucoliques ou les sculptures végétales que vous pouvez déjà admirer sur la place du Temple ou dans le hall de la mairie.

À noter également, entre autres, le traditionnel concours de courts-métrages, une surprise carougeoise aux Amis Musiquethéâtre avec la participation de plusieurs personnes bien connues, dont certaines se trouvent ce soir autour de la table, et le retour à Carouge de la Compagnie Transe Express qui a embarqué déjà plusieurs fois les Carougeoises et les Carougeois dans des spectacles joyeux, festifs et impressionnants. Cette année, ils reviennent à Carouge avec un spectacle aéré intitulé « Envolée bucolique, mobile oblique et bancal ».

N'hésitez pas à profiter de ces événements puisque la commune vous offre deux invitations pour le Printemps carougeois, dans la mesure des places disponibles. Pour ce faire, il vous suffit de faire parvenir un courriel à l'adresse culture@carouge.ch en précisant le jour et l'heure de la représentation à laquelle vous souhaitez assister. Les invitations vous seront ensuite envoyées par courriel.

M. Barbuzzi ne connaît pas la teneur exacte du Parcours d'accueil du samedi 4 mai, mais il pense que ce serait l'occasion, pour les participants, de profiter du tir au canon, manifestation qui n'a lieu que deux fois par année et qui sera justement organisée ce week-end. Si les participants au parcours avaient l'occasion de passer au tir au canon, ce serait une bonne publicité pour la commune.

Mme Hiltbold prend note de cette remarque et verra s'il est possible de faire ce détour.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier de la Coordination Moratoire 5G

Au vu de la position déjà prise par le Conseil administratif sur cet objet et ayant indiqué qu'il n'entendait pas donner de préavis positif à des installations 5G avant la publication des études en cours, le bureau a décidé de ne pas donner suite au courrier adressé à tous les conseils municipaux du canton.

Remerciements à Mme Uldry et M. Voignier

Le bureau remercie Mme Uldry et M. Voignier d'avoir représenté, très bien d'ailleurs, la ville de Carouge à la course des 5 km des conseillers municipaux.

Remerciements au groupe des Verts

Le président remercie le groupe des Verts d'avoir envoyé une petite carte pour le voyage du Conseil municipal. Il les remercie pour ce clin d'œil et regrette qu'ils n'aient pas voulu participer au voyage. Cela dit, ils se recroiseront certainement à Carouge – ou à l'aéroport quand les membres du groupe des Verts partiront en vacances.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 154-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 3'958'893.40 TTC, DONT CHF 150'277.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINÉ À LA DEUXIÈME ÉTAPE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR LUMIÈRES DE CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2019 et renvoyé en commission de l'Urbanisme.

Celle-ci s'est réunie le 11 avril 2019 et le rapport a été établi par M. Etienne.

Le Président demande à M. Etienne si celui-ci a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barro mentionne que le PDC soutient cette deuxième étape du plan lumière. Il souhaite souligner la qualité remarquable du travail des mandataires, dont la réflexion tient compte de l'existant et a permis d'aboutir à un projet qui, certes, a une certaine ampleur financière mais qui reste économique par rapport à ce qu'aurait coûté un projet de mauvaise qualité. Le projet est issu d'une réflexion cohérente, durable et carougeoise. Dès lors, le PDC ne peut que soutenir cette démarche.

M. Baertschi relève que la présentation, qui était détaillée, a montré que les travaux ne consistaient pas seulement à poser des luminaires mais qu'il fallait prévoir une logistique, notamment des raccords et des travaux de chantier sur la voie publique, ce qui explique aussi une partie des coûts. Par ailleurs, il a été évoqué, en commission, la motion transformée en postulat que le parti socialiste avait déposée concernant les détecteurs de mouvement et la possibilité que des secteurs soient moins éclairés à certaines heures pour des questions à la fois écologiques et d'économies d'énergie. Les personnes qui ont répondu aux questions étaient parfaitement au clair et compétentes, ce qu'il convient de saluer. Par conséquent, c'est sans aucune réserve que le parti socialiste soutiendra la délibération.

M. Voignier indique que le PLR soutiendra également la délibération. Cette deuxième étape est une très bonne continuation du projet. Toutes les remarques qui ont été émises sur la première étape ont été entendues. L'implantation des luminaires a été étudiée avec soin. Les commissaires ont par ailleurs pu obtenir des renseignements sur le nombre de kilowattheures consommés, qui a nettement diminué grâce aux investissements consentis. A noter également qu'une attention particulière a été portée sur l'intensité lumineuse dans les différents secteurs. Par ailleurs, le PLR se réjouit du fait que sa motion, qui demandait d'étudier un système d'éclairage solaire, ait été prise en considération. Même si, aujourd'hui, les lampadaires solaires ne semblent pas nécessairement être la bonne piste, la commune sera attentive aux développements et pensera à les implanter quand ils seront efficaces. Pour toutes ces raisons, le PLR soutiendra la délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 159-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 302'500.- TTC DESTINÉ À L'IMPLANTATION DES ILLUMINATIONS DE NOËL DE CAROUGE. PREMIÈRE PHASE, NOËL 2019

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2019 et renvoyé en commission de l'Urbanisme.

Celle-ci s'est réunie le 11 avril 2019 et le rapport a été établi par M. Etienne.

Le Président demande à M. Etienne si celui-ci a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du parti socialiste, M. Etienne tient à remercier le Conseil administratif d'avoir travaillé sur ce sujet. Le projet répond également à une demande du Conseil municipal d'améliorer les illuminations de Noël. Le temps de Noël est important pour Carouge. Il convient de souligner la qualité du travail des mandataires, mais aussi la qualité du travail du service culturel qui a proposé que des artistes travaillent sur ces illuminations. A noter également la bonne collaboration entre le service de la culture, le SVEM et le service de l'urbanisme. Ce projet répond donc à la demande du Conseil municipal ainsi que des commerçants, qui souhaitaient des animations durant les fêtes de Noël, en lien aussi avec la patinoire qui anime la place de Sardaigne en hiver. Le parti socialiste soutiendra la délibération et invite le Conseil municipal à la soutenir également.

C'est avec une certaine ambiguïté, toutefois bien assumée, que M. Calame s'abstiendra lors du vote sur les illuminations de Noël qui seront financées par moitié avec le fonds du crédit cadre d'art contemporain. Après avoir dit en commission son inquiétude sur l'usage pour les décorations de Noël de ce crédit réservé à l'achat d'œuvres d'art, il a été surpris de voir que pas moins de CHF 245'000.- provenant de ce crédit cadre étaient attribués à des installations éphémères pour la période des fêtes 2019. Depuis, il lui a été expliqué qu'il s'agissait non pas d'achat de guirlandes et de boules de Noël mais d'un concept artistique original qui se déploierait dès 2019 au centre et à la périphérie du Vieux Carouge, répondant ainsi rapidement à la demande des commerçants et d'une majorité d'élus. A défaut de refaire l'histoire pour Noël 2019, M. Calame aimerait rappeler que le fonds d'art contemporain a aussi pour vocation de soutenir les artistes locaux, qui ne sont malheureusement pas représentés dans le projet 2019. D'autre part, comme la ferveur des fêtes ne se limite pas à la nuit, il lui semble que les décorations de Noël n'ont pas toutes besoin d'être électrifiées. Ainsi, il espère que, dans ses réflexions, la commission d'attribution du fonds d'art contemporain tienne compte de ces observations lorsqu'elle analysera les projets pour Noël 2020.

M. Barro tient à remercier tous les services qui ont participé à la mise en place de ce beau projet. L'esprit de Noël était au rendez-vous, dans le sens du rassemblement. Un nouveau cycle a débuté pour la réflexion sur les fêtes de Noël à Carouge. Ce projet donne un très bon la de départ. Il s'agit d'un projet dynamisant qui va soutenir le commerce, qui va valoriser le patrimoine, qui va – M. Barro l'espère – se pérenniser et générer des concours auxquels des artistes carougeois pourront participer. M. Barro remercie également le Conseil administratif, qui a discuté notamment avec les Intérêts de Carouge pour pouvoir coordonner toutes les énergies afin d'imaginer un marché de Noël et des fêtes de Noël davantage carougeois et identitaires et qui pourront apporter du soutien aux commerçants qui en ont besoin. Il relève par ailleurs que, ce soir, le Conseil municipal est appelé à voter un crédit qui n'est pas lié au fonds cadre, lequel est un sujet distinct. Néanmoins, si l'on discute des formes d'art, M. Barro considère qu'il s'agit ici d'une véritable forme d'art, qui sera visible par énormément de personnes. Il s'agit d'un art peut-être plus populaire mais qui a toute sa place et qui pourra être réutilisé. M. Barro relève en outre que les décorations ont également été prévues pour

fonctionner la journée sans consommer d'électricité, comme indiqué en commission. Ce projet va non seulement fédérer les gens, mais aussi apporter un dynamisme à d'autres secteurs, à travers la culture. Le groupe PDC se réjouit de voir ce projet se réaliser, continuer à se développer au fil des ans et donner un nouveau souffle aux fêtes de Noël.

M. Voignier remercie à son tour les services pour la transversalité de ce projet. Mais il adresse également des remerciements au Conseil administratif au nom des Carougeois et des commerçants, car ce Noël sera brillant et donnera envie de déambuler dans Carouge. Il tient à remercier le SVEM pour le travail réalisé durant toutes ces années avec le peu de moyens dont le service disposait. Cette fois, la commune donnera au SVEM les moyens d'illuminer la ville et de la rendre vivante pour les fêtes de Noël – les conseillers municipaux peuvent déjà se préparer à un joyeux Noël 2019. De plus, M. Voignier se réjouit de la modification du crédit cadre d'art contemporain qui, pour rappel, a été faite suite à une de ses interventions. Il faut souligner que ces œuvres seront certes éphémères mais soumises à une documentation propriété de la ville de Carouge. Ainsi, ce projet reste dans l'esprit carougeois. M. Voignier réitère ses remerciements soutenus pour tout le travail qui a été réalisé en vue de ce projet qui va rassembler beaucoup de monde.

L'intervention de M. Baertschi concerne le fonds d'art contemporain. On a l'habitude de dire que ces fonds d'art contemporain sont utilisés pour poser des statues ou d'autres objets à divers endroits. Mais aujourd'hui, l'art a évolué. Par exemple, la HEAD, cette haute école d'art à Genève, développe des créations notamment dans la signalétique ou le domaine des vidéos. La commission a pu voir entre autres ce qui est prévu à la place de l'Octroi, où des oiseaux seront illuminés. Ce projet permet vraiment d'aller de l'avant. Il présente une excellente synergie. Dans les conditions financières que la commune connaît actuellement, il s'agit d'une façon intelligente de gérer les deniers publics.

Au nom du groupe des Verts, M. Prod'hom relève l'aspect poétique de la démarche. Le projet d'illuminations reprend le thème de la fête, mais va plus loin encore, en créant à Carouge un lieu magique et une cohérence de l'ensemble. La mandataire a bien aiguillé les services. La responsable de la culture a développé avec beaucoup de finesse un programme et une vision pour Carouge. Le groupe des Verts ne peut que se réjouir pour les commerçants, les Carougeois et tous ceux qui vont redécouvrir la ville sous un autre aspect. Il remercie le Conseil administratif et les services pour ce magnifique projet, qu'il soutiendra.

Mme Marti partage les réserves de M. Calame. Par conséquent, elle s'abstiendra lors du vote. En revanche, elle relève qu'entendre, pour une fois, toutes ces félicitations adressées aux services fait du bien.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 158-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 48'000.- POUR L'ORGANISATION D'UN APPEL D'OFFRES VISANT LA REALISATION DE DEUX IMMEUBLES D'HABITATIONS PAR DEUX COOPERATIVES QUI SERONT AU BENEFICE DE DEUX DROITS DE SUPERFICIE DISTINCTS ET PERMANENTS (DDP) SUR LA PARCELLE N°539 SISE, 11 CHEMIN DE PINCHAT A CAROUGE

Le Président passe la parole à Mme Lammar.

Mme Lammar rappelle que le Conseil municipal a voté l'achat par la commune de la parcelle du 11 chemin de Pinchat il y a environ une année. Lors des discussions, il avait été indiqué que la piste privilégiée était un DDP, soit un droit de superficie pour une ou des coopératives, sachant qu'il n'y avait presque pas de coopératives sur le territoire carougeois et que le Conseil administratif souhaitait privilégier la mixité en matière de logements et garder la maîtrise du terrain en restant propriétaire. De plus, un PLQ était en force sur ce périmètre avec des droits de PPE déjà réalisés sur la parcelle voisine, limitant dès lors les possibilités. Un DDP a été proposé à la Fondation immobilière de Carouge sur la parcelle de la cité Léopard. Mme Lammar avait également relevé qu'il y aurait un appel d'offres aux coopératives, d'où l'objet de la présente délibération. Cette affaire est particulièrement complexe et la procédure est une première pour la commune. Le Conseil administratif a donc souhaité être accompagné par un mandataire. Pour le trouver, le Conseil administratif a lancé un appel d'offres d'honoraires parmi des spécialistes de coopératives, ce qui a conduit à engager Altana Consulting, qui a présenté le meilleur dossier tant au niveau des références et de la compréhension de la problématique, qu'au niveau des prix. L'entreprise basée à Lancy aura une position neutre par rapport aux éléments carougeois tout en restant une entreprise locale. Altana Consulting vient de procéder à l'appel d'offres à coopératives sur le PLQ Les Sciers et a donc toute l'expérience requise pour aider le Conseil administratif à procéder à cet appel d'offres. L'offre de prestation détaillée est annexée à la présente délibération. A l'issue de l'appel d'offre, le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal pour l'octroi d'un DDP. Il est donc proposé au Conseil municipal de voter un crédit de CHF 48'000.- pour lancer cet appel d'offre et aller de l'avant avec cette procédure.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Zuber indique que le groupe PLR est étonné de cette proposition de délibération. En effet, s'il est intéressant de construire des logements sur cette parcelle communale et si le PLR comprend bien l'idée d'utiliser un droit de superficie pour permettre de maintenir des revenus réguliers pour la commune, le PLR est surpris du choix de passer par une coopérative, sachant que la Fondation immobilière fonctionne très bien. La Fondation immobilière est citée en exemple par de nombreuses communes et par l'Office cantonal du logement pour sa bonne gestion. De plus, elle a adapté ses statuts afin de pouvoir gérer différentes sortes de logements, y compris ceux en droit de superficie. La commune a déjà de tels arrangements avec sa fondation, par exemple aux Epinettes. Un important travail a été réalisé au sein de la fondation afin d'être le plus objectif possible dans l'attribution des logements, pour s'assurer que les appartements sont attribués à des personnes qui en ont besoin et qui ont un lien avec Carouge. Le PLR a de la peine à comprendre pourquoi la commune souhaite dépenser de l'argent pour lancer un appel d'offre afin de sélectionner des coopératives sur lesquelles la commune n'aura plus de contrôle. Il ne sera en effet pas possible de vérifier si les personnes auxquelles les logements sont attribués correspondent bien aux critères que les différents partis du Conseil municipal ont mis en place au sein de la fondation. Le PLR propose d'économiser de l'argent pour la commune et de ne pas prendre cette délibération en considération. Il propose au Conseil administratif de discuter avec sa Fondation immobilière pour réaliser ces logements, tout en gardant le système du droit de superficie pour amener des revenus réguliers à la commune.

Mme Lammar s'étonne de la réaction de Mme Zuber. Elle cite les dires de Mme Zuber lors du Conseil municipal du 15 mars 2018, au moment du vote de la délibération d'acquisition de cette parcelle. Il est mentionné dans le PV que « pour ces raisons, il est proposé au Conseil municipal que ce soit la Ville de Carouge qui acquiert cette parcelle » et, pour répondre à la question de M. Voignier, « de privilégier la piste d'une coopérative, sachant en outre qu'il n'y a aujourd'hui qu'une seule coopérative sur la commune. » Il était ajouté que « si le Conseil municipal valide cette acquisition, la piste privilégiée est celle d'une coopérative. Mais il y aura un appel d'offres, le projet n'est donc pas ficelé contrairement à certaines rumeurs selon lesquelles la coopérative aurait déjà été choisie. Il y aura un véritable appel d'offres aux

coopératives.» Fort du vote du Conseil municipal et de ces explications, le Conseil administratif a continué dans la direction d'un appel d'offre aux coopératives. Mme Lammar entend que les statuts de la Fondation immobilière permettent de créer une coopérative, ce qui est intéressant. Toutefois, à partir du moment où il s'agit d'une première pour la commune, il semblait important d'avoir l'appui de personnes, d'entités ou d'institutions ayant de l'expérience en la matière. La collaboration avec la Fondation immobilière est toujours très bonne. Le Conseil administratif a d'ailleurs pris la décision de remettre les constructions futures de la cité Léopard à la Fondation immobilière. L'idée est que le rez-de-chaussée de l'immeuble soit occupé par une ludothèque et que les étages soient occupés par du logement. La Fondation va également développer un gros projet sur la parcelle de l'Université au chemin Vert. A l'origine, le Conseil administratif avait sollicité la Fondation immobilière pour que celle-ci puisse acquérir cette parcelle. Mme Lammar assure à Mme Zuber que la collaboration avec la Fondation immobilière continuera. Elle estime que le Conseil administratif a suivi la voie proposée par le Conseil municipal l'année dernière.

M. Pinto indique que le PS salue cette délibération, qui permet d'avoir davantage de coopératives à Carouge et d'aller de l'avant avec la mixité des logements. Ce sont des éléments essentiels pour une commune comme Carouge qui se développe de manière très importante. Le PS acceptera la délibération.

M. Voignier revient sur sa question évoquée par Mme Lammar et déclare que, lorsqu'il avait posé cette question, il n'était pas au courant que la coopérative pouvait être mise en place par la Fondation immobilière. Il pense qu'il serait mieux de demander à la Fondation immobilière de s'occuper du projet, plutôt que de faire un appel d'offre entraînant une dépense.

Mme Marti indique que les Verts voteront l'entrée en matière de cette délibération, dans le sens où il existe aujourd'hui de nouvelles formes d'habitations. Des gens se mobilisent avec une grande autonomie et s'investissent énormément dans l'espace public.

M. Etienne relève que les coopératives sont nouvelles. Il ne s'agit pas que de construire et d'attribuer des logements, c'est aussi un lieu de vie et il s'agit également de mettre en relation des futurs habitants qui construisent ensemble un projet de vie commun et architectural. Cela demande beaucoup de travail en amont. M. Etienne estime qu'il s'agit de quelque chose de nouveau pour Carouge et la Fondation immobilière pourrait être débordée par un tel projet. Il salue la décision du Conseil administratif de faire appel à un mandataire pour accompagner la mise en place de cette procédure. Il invite le Conseil municipal à voter la prise en considération de cette délibération.

Le Président met au vote la prise en considération de la délibération.

La prise en considération est acceptée par 21 oui, 8 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Mme Zuber souhaiterait un renvoi à la commission Constructions. Elle souligne qu'au sein du PLR, de nombreuses questions se posent quant au contrôle sur l'attribution des logements et quant aux avantages que la commune peut tirer d'une coopérative extérieure. Dans ce cadre, le PLR souhaiterait que l'objet soit renvoyé en commission.

Le Président met au vote la proposition de Mme Zuber de renvoi en commission Constructions.

La proposition de renvoi en commission est rejetée par 13 oui, 15 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion immédiate.

M. Voignier souhaiterait savoir si des conseillers municipaux impliqués dans le projet de coopérative ont voté ce soir.

M. Walder indique qu'il faut un intérêt direct et confirmé pour être obligé de s'abstenir. Il souligne qu'il s'agit d'un appel d'offre et qu'aucune coopérative n'est encore désignée. Ainsi, seul le mandataire prévu pour cet appel d'offre devrait s'abstenir. Il ne lui semble pas qu'il y ait un conflit d'intérêts à ce stade.

M. Monney rappelle que le but d'un appel d'offre est d'éviter les conflits d'intérêt et les liens avec les personnes intéressées.

Pour conclure, M. Morex souligne que l'avenir dira s'il y a des conflits d'intérêts et les décisions seront prises à ce moment-là.

Mme Zuber souhaiterait présenter un amendement concernant la première invitation complétant le texte : « ... par deux coopératives, qui présentent des garanties de critères objectifs dans l'attribution des logements, qui ... ». Elle rappelle que l'objectif est de s'assurer de ne pas perdre totalement le contrôle sur l'attribution des logements. Elle ne souhaite pas que des gens totalement extérieurs à Carouge puissent bénéficier de ces logements. Le groupe PLR insiste pour que ce critère soit présent dans l'appel d'offre.

M. Etienne souligne que, dans le cas des coopératives, des personnes se mettent ensemble en amont pour habiter le lieu. C'est le principe même d'une coopérative. Il ne voit pas comment des critères objectifs peuvent être imposés. Il invite le Conseil municipal à refuser l'amendement.

Mme Marti invite Mme Zuber à s'informer sur les nouvelles formes d'habitation, car il n'y a pas d'attribution de logements mais des personnes participant à la construction et au vivre ensemble dès le départ. Il est évident que cet amendement aurait été recevable dans d'autres circonstances, mais non dans le cadre d'une coopérative.

M. Prod'hom indique que les coopératives sont une forme d'habitat entre la location et la propriété, ayant pour but de mettre à prix coûtant des logements. Le coopérateur est coopérateur, mais aussi locataire. Devenir coopérateur est un choix. Imposer un critère objectif est inutile, car une série de dispositifs est mise en place pour garantir le bien vivre ensemble. M. Prod'hom propose que le critère de primo-coopérateur soit inséré dans le projet afin d'inciter des habitants de Carouge à devenir coopérateurs. Il souligne que l'objectif du Conseil d'Etat est de favoriser le logement coopératif qui doit se développer sur le canton de Genève. Il propose l'amendement : « de favoriser notamment les primo-coopératives ».

M. Meyer indique qu'une série de critères objectifs doivent être appliqués dans l'évaluation des propositions des différentes coopératives. L'appel d'offre permet d'assurer l'objectivité du choix. Il y a énormément de concurrence dans ce domaine et il existe une restriction dans le sens où la plupart des gens pouvant être coopérateur seront exclus par leur revenu, comme il s'agit dans ce cas d'une coopérative à caractère social. Ce critère doit donc être respecté.

M. Barbuzzi demande une précision sur le terme « permanent ».

Mme Lammar indique que c'est la définition même du droit de superficie. La date d'échéance sera de maximum 99 ans.

M. Gerster souligne que personne au PLR n'est contre ce nouveau mode de fonctionnement. Il relève que la coopérative préparera un cahier des charges et la construction de l'immeuble sera faite par des professionnels, suite à un appel d'offres. Les coopérateurs doivent acheter

des parts sociales et la coopérative doit reverser le droit de superficie à la commune. M. Gerster est choqué que la Fondation immobilière n'ait même pas été approchée par le Conseil administratif. Il respecte ce choix, mais ne comprend pas pourquoi un montant de CHF 48'000.- serait dépensé alors que cela peut être fait en interne. La Fondation immobilière sert des buts définis par tous les partis politiques et ne demande pas de coûts supplémentaires.

M. Etienne a vu des gens monter une coopérative et devenir en quelque sorte les maîtres d'ouvrage, même s'ils mandatent ensuite un architecte. La délibération porte sur la manière dont les futurs coopérateurs pourraient être accompagnés pour mener à bien leur projet. Il ne s'agit pas d'une dépense énorme, mais cette délibération offrirait l'assurance que ces deux bâtiments voient le jour.

M. Barro souhaiterait recentrer le débat sur les propositions d'amendement. Il retient le souci du PLR de favoriser les Carougeois, ainsi que les arguments sur le fait que ce n'est peut-être pas la meilleure formulation. Il demande qu'on trouve une meilleure formulation pour l'amendement.

Mme Zuber entend les invitations à la négociation. La notion de primo-coopérateur ne lui paraît néanmoins pas suffisante et ne répond pas aux exigences du PLR. Elle entend que la question n'est pas l'attribution de logements mais de parts sociales. Elle souligne que le choix de la coopérative sera objectif et sera fait à travers l'appel d'offres. Une fois que la coopérative est choisie, elle se demande qui composera les coopérateurs, qui achètera les parts sociales puis les revendra. La commune n'aura plus aucun contrôle. Mme Zuber souhaiterait que dans l'appel d'offre, la commune se préoccupe des critères fixés dans les statuts de la coopérative, notamment concernant le lien des coopérateurs avec Carouge. Vu la concurrence, les coopératives s'adapteront pour répondre aux demandes de Carouge. Mme Zuber accepte de travailler à la formulation d'un amendement.

M. Prod'hom apprécie la proposition de Mme Zuber. Il n'est cependant pas certain que la notion d'« esprit communal », c'est-à-dire d'insister sur un lien fort avec Carouge, puisse être favorisé dans le cadre d'un marché public. Il précise que le DDP qui sera lancé sera un marché public. Il souligne que la notion de primo-coopérateur signifie que ce sont des gens qui ont un intérêt à se mettre ensemble pour vivre dans un logement entre PPE et location. Il pense que la sagesse et l'attention du Conseil administratif quant aux critères figurants dans l'appel d'offre sera suffisante et satisfaisante pour la commune. Il rappelle qu'actuellement, la crise du logement est très aigüe, mais la situation sera peut-être différente dans 20 ou 30 ans. Il aurait tendance à préciser sa formulation de primo-coopérative, sans ajouter trop de critères.

M. Baertschi remarque qu'à ce jour, des communes comme Meyrin et Plan-les-Ouates fonctionnent déjà avec des droits de superficie. Il souligne qu'il existe d'ores et déjà une coopérative à Carouge, qui est la Carougeoise. Pendant de nombreuses années, un délégué communal siégeait en son sein. La Carougeoise a deux immeubles : rue des Moraines et rue Ancienne.

M. Monney demande une suspension de séance.

La suspension est acceptée. La séance est suspendue pendant 5 min.

A la reprise, le Président met au vote l'amendement de Mme Zuber : « 1. De procéder à un appel d'offre visant la réalisation de deux immeubles d'habitations par deux coopératives, présentant des garanties de critères objectifs dans l'attribution des logements, qui seront au bénéfice [...] ».

L'amendement est refusé par 14 oui, 15 non et 2 abstentions.

Le Président met au vote l'amendement de M. Prod'hom : « 2. De favoriser notamment les primo-coopératives. ».

L'amendement est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président met au vote la délibération amendée.

La délibération amendée est acceptée par 19 oui, 7 non et 3 abstentions.

M. Barbuzzi rappelle ce qui a été dit en début de débat, à savoir qu'il souhaite qu'il n'y ait pas de scandales dans la presse dans quelques années sur ce qui se sera passé ce soir, sur les personnes qui ont voté, les coopératives et la commune de Carouge.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 162-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AUX MODIFICATIONS À APPORTER SELON DEMANDE DU REGISTRE FONCIER, À LA DÉLIBÉRATION 17A-2015 : « OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉALISATION D'UN PARKING PUBLIC COMMUNAL ET D'UN BÂTIMENT POUR UNE ÉCOLE DE MUSIQUE À LA ROUTE DE VEYRIER DANS LE QUARTIER D'HABITATION « LES FAMILIA » DANS LE SECTEUR DE LA FONTENETTE AINSI QUE POUR L'ACHAT DE PARCELLES À L'ÉTAT DE GENEVE ET A LA FONDATION EMMA KAMMACHER »

Le Président passe la parole à Mme Lammar.

Mme Lammar explique que cette délibération est simplement une correction formelle au niveau des numéros de parcelles pour le registre foncier. Le Conseil municipal avait voté en janvier 2016 le projet de réalisation d'un parking à la Fontenette et du bâtiment de l'école de musique qui comprenait l'acquisition de parcelles à l'Etat et à la Fondation Emma Kammacher. Ces acquisitions ont entraîné la modification des numéros de parcelles et pour enregistrer définitivement ces acquisitions, le registre foncier indique que la délibération doit mentionner expressément toutes ces mutations parcellaires avec leur numéro respectif. Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de voter ce soir la modification du décide de la délibération votée en 2016 en mentionnant que l'achat d'une parcelle, avec le numéro correct, porte sur une sous-parcelle issue d'une autre parcelle et en relevant la réunion de deux parcelles avec les numéros idoines. L'ancienne et la nouvelle délibération, les dossiers de mutation parcellaire ainsi que le courrier du registre foncier sont disponibles en annexe.

M. Prod'hom indique qu'il s'abstiendra pour le vote de cette délibération car il est vice-président de la Fondation Emma Kammacher.

Le Président met au vote la prise en considération de la délibération.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Mme Uldry pense qu'il y a une coquille dans la délibération car il est inscrit « la sous-parcelle 3274b et la sous-parcelle 3274c, devenues la parcelle 3347 ». D'après le registre foncier, c'est uniquement la parcelle 3274c qui devient la parcelle 3347 pour devenir la parcelle 3398 réunie

avec la parcelle 2505. Le terme « devenues » au pluriel est donc une erreur car la sous-parcelle 3274b est réunie avec la sous-parcelle 3375a pour former la parcelle 3349.

Le Président met au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 164-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA MODIFICATION DU DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET PERMANENT N° 2664 AU PROFIT DE LA SOCIETE EDMOND DE ROTHSCHILD REAL ESTATE SICAV SUR LA PARCELLE N° 2592 DE LA COMMUNE DE CAROUGE, SISE 40 RUE JOSEPH-GIRARD

Le Président passe la parole à Mme Lammar.

Mme Lammar informe que la commune est propriétaire de la parcelle sise 40 rue Joseph-Girard sur laquelle est bâti un immeuble portant l'écriteau « Dubouchet » à l'angle donnant sur la place Sigismond. Lors de la construction de cet immeuble en 1995, la commune avait établi un DDP en faveur de Pierre Dubouchet SA, pour une durée de 99 ans. Les entreprises Pierre Dubouchet, Wicht Contat, Dubouchet Architectes et CFPI sont depuis respectivement 1996 et 1997 locataires de Pierre Dubouchet. L'acte notarié de 1995 prévoyait que ce DDP était cessible et héréditaire. Toutefois il mentionnait que toute cession serait subordonnée au consentement préalable de la Ville de Carouge, qui pourrait le refuser si les obligations personnelles incombant au superficiaire n'étaient pas reprises par l'acquéreur. Aujourd'hui Pierre Dubouchet a décidé de vendre cet immeuble à la société Edmond Rothschild Real Estate SICAV, l'acte de vente de 11 millions étant présent en annexe. La nouvelle société reprend intégralement les obligations de Dubouchet SA, à noter également que la commune s'est enquis des conditions des locataires actuelles qui ne sont donc pas modifiées. Dès lors, conformément à ce qui a été prévu dans le DDP de 1995, la commune doit transférer le DDP au nouvel acquéreur car il reprend toutes les obligations de Dubouchet SA.

Le Président met au vote la prise en considération de la délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

A la question de Mme Marti de savoir si M. Edmond Rothschild Real Estate est carougeois, Mme Lammar répond que son siège se situe à Genève. La commune n'a par ailleurs malheureusement pas son mot à dire sur des ventes entre particuliers.

Pour avoir lu ce document, M. Calame note que ce doit être une bonne affaire puisque le droit de superficie est de CHF 23'000.- par année pour 985 m² avec les dépendances, ce qui fait environ CHF 24.- le m² par an. C'est une opération très profitable sur les 75 ans à venir.

Mme Lammar indique que le DDP initial prévoyait que celui-ci était indexé tous les 5 ans à l'indice suisse et selon les taux hypothécaires. C'est pourquoi le montant de rente a baissé ces dernières années et que le montant actuel est relativement faible aux vues de l'objet et de ce qui se fait aujourd'hui au niveau des rentes de droit de superficie.

Le Président met au vote la délibération du projet.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 166-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.- EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR L'AIDE AUX VICTIMES DU CYCLONE IDAI

Le Président passe la parole à Mme Hiltpold.

Mme Hiltpold indique qu'une enveloppe de CHF 60'000.- par année est prévue pour déposer des délibérations de CHF 20'000.- chacune pour venir en aide à des victimes de catastrophes naturelles comme celle-ci et répondre à des appels de différentes institutions. En l'occurrence, il s'agit de soutenir les victimes du cyclone Idai qui a frappé le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe.

Le Président met au vote la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non, 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 167-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF DU 30.04.2019 EN VUE DU TRANSFERT D'ACTIF DU PATRIMOINE FINANCIER AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF VALEUR COMPTABLE DE CHF 722'112.25 DANS LE CADRE DE LA MISE EN APPLICATION DU MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ 2 (MCH2)

Le Président suspend la séance 2 minutes le temps que l'écran soit installé pour la présentation de M. Walder.

M. Walder explique que les comptes sont présentés sous la forme MCH2 qui constitue un nouveau plan comptable, une nouvelle façon de comptabiliser plus analytique et comprend de multiples nouveaux indicateurs et informations transmises. Le comparatif avec les années précédente sera difficile, car le passage d'un plan comptable à un autre, rend le degré de comparaison impossible. A l'avenir les indicateurs seront plus pertinents ce qui facilitera la lecture.

Les comptes 2018 sont équilibrés avec un bonus de CHF 33'000.-. Les recettes se sont améliorées ce qui a permis de couvrir environ un tiers de la perte programmée mais certaines d'entre elles sont exceptionnelles et ne se reproduisent pas automatiquement. La commune a dépensé moins que le budget, ce qui permet d'arriver à ce résultat, mais elle reste malgré tout dans une situation financière difficile.

Les charges atteignent environ 102 millions ce qui représente une augmentation par rapport à 2017, exercice pendant lequel la commune avait réduit les réserves pour rééquilibrer les comptes. Les réserves étaient à 10% mais MCH2 les imposaient jusqu'à un maximum de 4%

donc la commune en a profité pour les réduire, ce qui a permis de baisser les charges au niveau des recettes. Les comptes de la commune sont globalement équilibrés depuis 2012.

Les revenus augmentent également et se répartissent notamment entre les personnes physiques qui représentent 51,81%, les personnes morales dont le revenu est en augmentation, et la taxe professionnelle qui est en augmentation et correspond au budget, ce qui montre qu'elle a été bien planifiée. En comparaison avec les années précédentes, le montant des revenus concernant les personnes physiques, incluant les rattrapages des années précédentes, a diminué. Celui des personnes morales atteint 10,5 millions et la taxe professionnelle s'approche des 15 millions. Le fonds de péréquation représente quant à lui 2,1 millions. L'impôt sur les chiens est peut-être voué à disparaître, ce qui devrait être surmontable et n'est pas l'enjeu le plus problématique pour les finances, sachant que RFFA fait peser une épée de Damoclès sur plusieurs millions.

Le correctif des exercices précédents sur les personnes physiques correspond à environ 1 million d'amélioration. Pour les personnes morales, le correctif négatif des années précédentes est de CHF450'000.- donc la production nette de l'année est de 10,5 millions. La valeur du centime a augmenté et atteint 1,6 million.

Le total des autres revenus s'élève environ à 21 millions. Les taxes concernent principalement les remboursements APG et les contraventions tandis que les revenus divers correspondent par exemple aux restaurants scolaires. Les revenus financiers comprennent notamment les loyers, les parkings et les droits de superficie et les revenus de transfert correspondent aux subventions et au fonds de régulation. Ce dernier concerne les subventions cantonales, par exemple destinées aux institutions culturelles, qui passent par la commune depuis la répartition des tâches.

Les charges de personnel représentent 34% du total des charges et l'amortissement 12%. Etant donné que la commune n'a pas dégagé de bénéfice, il n'y a pas d'amortissement complémentaire cette année. Les charges de personnel ont augmenté de 10% sur 5 ans et les amortissements d'environ 1% mais cela fluctue grandement en raison de deux facteurs principaux. Premièrement, les amortissements complémentaires ont provoqué la réduction des amortissements pour les années suivantes. Deuxièmement, les amortissements ont été comptabilisés différemment depuis 2 ou 3 ans. Auparavant ils étaient comptabilisés dès qu'une dépense était faite, or actuellement ils le sont au moment où le bâtiment est inauguré. Toujours concernant la répartition des charges, les biens, services et marchandises représentent 18,85%. Les charges financières sont très basses. Il a été reproché année après année à la commune d'avoir des budgets d'investissement importants et de peu dépenser mais cette année le taux de réalisation est très important car il y a de grands chantiers en cours et des enjeux pour la commune qui démarre très fortement son développement. Les investissements bruts représentent 46 millions et les investissements nets s'élèvent à CHF 42'880'446.-. Les subventions reçues, à savoir les participations d'institutions tierces dans les investissements, sont plus basses que ce qu'elles devraient être car elles sont reçues après la réalisation. C'est le cas par exemple pour le Théâtre de Carouge ou les taxes d'équipement.

La dette par habitant s'élève à CHF 3'000.- et a augmenté pour deux raisons principales. D'une part, les pertes subies en 2017 et le fait que la commune n'ait pas de résultat positif induisent une plus forte dépense. Les résultats négatifs de 2017 ont conduit à emprunter pour être couverts. Cette augmentation est également due au taux d'investissement de cette année. La dette nette par habitant, qui représente l'un des nouveaux chiffres de ce plan comptable, s'élève à CHF 770.- dont est déduit le patrimoine financier. En effet ce dernier est un patrimoine d'investissement contrairement au patrimoine administratif qui est un patrimoine d'usage. Les chiffres patrimoniaux représentent 286 millions au bilan et le patrimoine augmente de 34 millions. Des réévaluations de patrimoine ont été imposées par MCH2 et des provisions pour les caisses de pension ont été créées, notamment pour la CPEG, à laquelle

sont affiliés les membres du SIACG, et que la commune devait cofinancer en raison de la décision du Conseil d'Etat de financer à hauteur de 7 milliards. Cela sera expliqué plus en détail en commission.

En conclusion, les charges sont maîtrisées. Depuis 2012 les dépenses sont quasi stables, malgré l'augmentation de la population d'environ 15%, l'augmentation de la précarisation de cette dernière et l'augmentation chronique des charges dont la commune n'a pas la maîtrise, à savoir ce qui est payé au canton, à l'ACG, au SIS ou à d'autres institutions intercommunales ou supra communales, et d'autres charges comme les annuités qui sont imposées par les statuts. De même, les tâches administratives imposées aux communes augmentent. M. Walder rappelle également la politique ambitieuse de la commune en termes de places pour la petite enfance qui a été mise en place depuis une quinzaine d'années et qui rattrape son retard, mais qui coûte extrêmement cher. Carouge n'a plus les charges par habitant les plus élevées de toutes les communes urbaines, à l'exception de la ville de Genève, comme cela était le cas en 2011. Pour le budget 2020, il faudra proposer des adaptations pour renforcer les équipes et faire face à l'augmentation des besoins et des prestations de la population.

Les recettes sont moins mauvaises que prévues et se sont améliorées de plus de 2 millions par rapport au résultat 2017 et ce qui était anticipé. En parallèle, les recettes exceptionnelles représentent environ 5 millions. Le passage en patrimoine financier et la réévaluation d'une partie des parts auprès de la BCGE, à savoir celles qui ne sont pas obligatoires, a généré 1,2 million de bénéfice et une amélioration de la valeur de ces parts. A noter également les correctifs aux exercices précédents pour 1,4 million et une augmentation de 1,5 million des recettes de l'impôt sur la fortune résultant de rattrapages particuliers. Ces trois facteurs représentent un total de 4,1 millions et sont des résultats exceptionnels liés à l'année en cours qui ne se reproduiront pas obligatoirement en 2019 ou en 2020 ce qui explique que la situation de la commune demeure périlleuse. Les comptes 2018 sont donc équilibrés de justesse et l'augmentation du centime à hauteur de la moyenne des communes genevoises reste d'actualité. La réforme de la fiscalité des entreprises coûtera entre 3 et 5 millions à Carouge à partir de l'année 2020 et la commune ne sait pas encore comment elle réussira à compenser cela. Le bilan est positif car équilibré mais laisse encore des zones d'ombres auxquelles il faudra répondre.

Le Président met au vote la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

M. Walder explique que la valeur du terrain sur lequel a été construit le Triangle des Pervenches passera du patrimoine financier au patrimoine administratif. A partir du moment où le bâtiment se trouvant sur ce terrain est un bâtiment administratif considéré comme patrimoine financier, il faut passer par une délibération pour le transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif. La commune amortit ce qui est sur le patrimoine administratif, ce qui engendre des coûts mais n'est pas valorisé, or ce qui est sur le patrimoine financier est valorisé au prix de rendement. Le jour où la commune se sépare du bâtiment la perte doit être assurée dans les comptes, s'il est vendu à CHF 0.-. Tout ce qui est utilisé pour le fonctionnement de l'administration est donc dans le patrimoine administratif, d'où la nécessité de ce changement.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

Mme Uldry s'étonne de voir les parcelles 1862 et 1351 dans la délibération car celles-ci ne figurent pas dans le registre foncier et ont été réunies pour former la parcelle 3301 dans la

délibération 112-2018. Au registre foncier les rues de Pervenche 10 et 12 n'existent pas, il s'agit des numéros 5, 6, 7 et 9.

M. Walder vérifiera les numéros de rue et de parcelles et corrigera cela.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 25 oui, 0 non, 3 abstentions.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 168-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018 DANS LEUR INTEGRALITE

Le Président met au vote la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

13. DÉLIBÉRATION MUNICIPALE 010-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE À UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES AMIS MUSIQUETHEATRE DE CHF 300'000.- POUR 2019 AINSI QUE D'OUVRIR UNE LIGNE BUDGÉTAIRE ÉQUIVALENTE POUR LES ANNÉES À VENIR

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 février 2019 et renvoyé en commission des Finances. Celle-ci s'est réunie le 16 avril 2019 et le rapport a été établi par M. Mutzenberg.

Le Président demande à M. Mutzenberg s'il a quelque chose à ajouter à son rapport. Celui-ci répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 oui, 4 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Mutzenberg indique que le PS soutiendra cette délibération. Lors de la commission des Finances, le travail impressionnant réalisé par Mme Courvoisier et le théâtre a pu être constaté. La problématique relève davantage des finances que du programme en tant que tel, puisque cela avait été renvoyé en commission des Finances et non en commission Culture. M. Mutzenberg rappelle que le PS avait une position très claire déjà lors du budget 2018 et s'était annoncé en faveur d'un projet s'il s'avérait être sérieux, bien présenté et tenant la route. Dans le cadre de cette commission, le PS a été convaincu par la présentation qui a été faite. Par ailleurs, M. Mutzenberg rappelle que le montant de CHF 300'000.- proposé est nettement inférieur au budget de l'époque du Théâtre des Amis et représente un montant très modeste de 0,3% par rapport au budget de la commune. Un effort du dicastère de la culture a été fait

durant ces dernières années, notamment avec des baisses significatives liées à la suppression de la subvention du Théâtre des Amis mais également par rapport au musée, puisqu'une exposition avait été supprimée. Par conséquent, la baisse de ce budget montre que le dicastère de la culture a fait des efforts et des sacrifices. De plus, le montant est suffisant pour un fonctionnement annuel possible sur la durée. Mme Courvoisier a donné la confirmation en commission que ce montant serait suffisant pour fonctionner au théâtre de manière annuelle et qu'il n'y aura pas d'augmentation ou de demande supplémentaire durant les prochaines années. Le budget montrait d'autres subventions provenant d'autres fondations et donateurs ce qui prouve un réel effort de l'association pour collecter des fonds. Pour toutes ces raisons, le PS soutient cette délibération. Initialement, M. Mutzenberg n'était pas convaincu, mais suite à ce qui a été présenté lors de cette commission, ses doutes ont réellement été levés.

M. Barro signale qu'il est important de soutenir les institutions qui fonctionnent et qui sont déjà mises en place. Il lui semble important de pérenniser ce projet du Théâtre des Amis qui attire du monde. La subvention permettra de gagner en visibilité et de faire salle comble pratiquement tout le temps. A l'époque, il avait été décidé de supprimer la subvention en l'absence de projet ; le PDC avait donné sa parole d'entrer en matière s'il y avait un nouveau projet, par conséquent, il va le soutenir, du moins partiellement.

Mme Marti indique que les Verts soutiendront cette délibération pour différentes raisons, notamment celles évoquées par M. Mutzenberg quant aux chiffres qui ont été donnés en commission et pour être en cohérence avec ce que les Verts avaient voulu il y a quelques années. En effet, les Verts souhaitaient maintenir une ligne budgétaire par rapport à ce théâtre ce qui est désormais le cas. La question relative à la qualité de ce qui se fait aujourd'hui et du dynamisme n'est remis en question par personne. La culture rapporte et par rapport à la question de l'attractivité de la ville de Carouge, un théâtre qui attire du monde est une excellente chose d'un point de vue économique car ce monde va ensuite se rendre au restaurant ou dans des bistros. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que c'est un domaine qui donne du travail et il vaut mieux dépenser des sous pour faire travailler des gens que de les mettre au chômage. Pour ces différentes raisons, les Verts soutiendront cette délibération. Mme Marti ajoute qu'elle avait de grandes réticences à la lecture de cette motion, mais suite à la lecture du procès-verbal et à des discussions avec le ministre des finances, elle s'est rappelée que lorsqu'elle travaillait sur la Place du Marché, elle rapportait quelques centaines de francs aux commerçants alentours, rien qu'avec un seul rendez-vous. Une salle pleine peut rapporter beaucoup plus, surtout dans un théâtre qui fonctionne déjà aujourd'hui.

Mme Sonderegger tient à relever la bonne présentation qui avait été faite lors de la commission des Finances du 26 avril, par l'intéressée elle-même. Il va de soi que ce projet est tout à fait respectable. Néanmoins, vu que le budget de la commune avait été annoncé déficitaire, ce qui n'est plus le cas, et que celui-ci n'a toujours pas été approuvé par le conseil alors que de nombreuses coupures ont déjà été annoncées, le MCG considère la subvention de CHF 300'000.- inappropriée. Par conséquent, le MCG ne votera pas en faveur de cette délibération.

M. Gerster indique que le PLR serait prêt à voter sous la condition de deux amendements. Selon lui, il n'y a pas de budget 2019 et la ville de Carouge est en douzièmes provisionnels. Il estime que féliciter la culture d'avoir fait une coupe budgétaire implique qu'il faut également le faire pour les autres dicastères. Le PLR propose la modification suivante au point 3 : « de compenser cette dépense supplémentaire par des économies supplémentaires sur le budget 2019 présenté ». Quant au deuxième amendement, le PLR propose la suppression du point 4, car le PLR ne veut pas donner de faux espoirs à quelqu'un qui a un travail de valeur ; le Conseil municipal a un rôle de gestionnaire.

M. Baertschi comprend les préoccupations des différents groupes car ils partagent le souci commun d'une bonne gestion des deniers publics. Il avait tout d'abord une vision un peu sceptique, mais Mme Courvoisier témoigne d'un professionnalisme éprouvé. Elle a présenté une proposition avec CHF 100'000.- de subventions extérieures et un financement de l'ordre de CHF 400'000.- pour les salaires. Cet argent va revenir dans la commune, sans parler de ce que ce Théâtre va apporter dans les bistros et autres institutions carougeoises. Par ailleurs, le budget du Théâtre des Amis passe d'un montant de CHF 900'000.- avec M. Pastor, à CHF 300'000.- ; si ce budget n'est pas voté, le théâtre devra probablement fermer, alors qu'il apportera beaucoup à la commune. M. Baertschi souligne que Mme Lammar, en tant que responsable de la culture, a baissé le montant du crédit alloué à la culture de CHF 300'000.-, par conséquent, cela reviendrait à une opération quasiment neutre en termes budgétaire. Vu les efforts qui ont été fournis et l'intérêt pour la commune, il faut courir le risque et apporter ce soutien, surtout que c'est une décision pour un budget, ce n'est pas une décision pluriannuelle.

Mme Decnaeck observe un certain paradoxe puisque, d'un côté, le rayonnement symbolique, touristique et économique de la Ville de Carouge est vanté grâce à la culture, et de l'autre, des situations de risque de disparition de certaines institutions culturelles sont vécues. Pour certains politiques, la culture reste en bas de l'échelle de leurs préoccupations. Pourtant, Mme Decnaeck rappelle que lorsqu'une personne se rend au théâtre, elle n'est pas forcément dans une dynamique de consommation de culture. Le théâtre permet le partage et est un espace de liberté et de voyage dans l'imaginaire. Elle trouve nécessaire de garder les trois théâtres à Carouge. Par ailleurs, elle considère qu'il est important que ce théâtre soit dirigé par une femme sachant que les deux autres sont dirigés par des hommes. Elle estime qu'il faut absolument soutenir ce théâtre qui touche des publics variés.

M. Monney estime que le budget n'a pas été discuté, ni voté, par conséquent il ne voit pas comment une économie équivalente sur un budget qui n'est pas encore proposé peut être faite. Il demande à avoir quelques précisions sur les deux amendements.

M. Gerster explique que le PLR ne discute pas sur la qualité du support, mais engager une dépense sur un budget qui n'est pas encore voté paraît risqué ; en effet, il n'y a pas de budget et la commune est en douzièmes provisionnels. Le PLR est prêt à voter mais considère qu'il faut trouver CHF 300'000.- d'économies supplémentaires sur le budget qui sera présenté.

M. Walder rappelle qu'il n'y a pas encore de budget à ce stade. Au mois de mai, le Conseil administratif présentera une délibération afin de prolonger les douzièmes provisionnels qui n'ont été votés que jusqu'à fin juillet. Cela est nécessaire pour pouvoir continuer à assurer les paiements, et s'il devait y avoir un accord entre les partis pour présenter un budget et afficher une vision de redressement des finances, évidemment que cela donnera lieu à un nouveau budget qui devra alors être présenté. En effet, il ne s'agit pas uniquement de voter le budget 2019 mais aussi de trouver comment retourner à l'équilibre, ce qui, selon M. Walder, passera par une augmentation d'impôts. Il n'est pas prévu à ce stade de revenir sur un nouveau budget, à moins bien sûr que les partis se mettent d'accord sur le niveau d'augmentation de l'impôt cette année.

M. Monney souligne qu'il est exclu pour le PS que cette dépense soit compensée par une autre dépense ailleurs. Cette année, les comptes étaient bénéficiaires, il n'y a aucune raison pour que ce ne soit pas le cas l'année prochaine. Selon lui, une commune qui a un budget de CHF 103'000'000.- peut assumer un montant de CHF 300'000.- sans avoir besoin de faire des coupes ailleurs et sans avoir à compenser.

Le Président soumet au vote le premier amendement de M. Gerster (PLR).

L'amendement est refusé par 13 oui, 15 non et 1 abstention.

Le Président soumet au vote le deuxième amendement de M. Gerster (PLR).

L'amendement est refusé par 12 oui, 16 non et 1 abstention.

Le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 16 oui, 10 non, 3 abstentions.

14. MOTIONS

14.1 Motion 029-2019 P : Pour une épicerie sociale et solidaire

Le Président demande au Secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Cette motion a pour but d'offrir aux habitants carougeois, en situation précaire, l'accès à des produits de 1^{ère} nécessité à moindre prix, voire gratuits.

La difficulté à se nourrir est le stigmate le plus visible de la pauvreté de nos jours. L'exclusion économique qui en découle s'accompagne souvent d'une situation d'isolement et de fragilité.

Le sens de ce projet solidaire est de permettre à des familles ou à des personnes en difficulté économique d'accéder à une alimentation équilibrée à moindre coût.

L'épicerie sociale et solidaire est une première approche permettant la mise en place d'actions plus vastes telles que des activités éducatives ou d'insertion.

Dans notre commune, nous recensons de nombreuses personnes vivant au seuil du « minimum vital », soit parce que leurs revenus sont bas (les working poor), soit elles sont au chômage, à l'aide sociale ou au bénéfice de prestations complémentaires AI/AVS, soit tout simplement, en saisie salaire.

Offrir à cette population fragilisée la possibilité de réduire leurs dépenses d'entretien, leur permettra, de retrouver une meilleure qualité de vie.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

À se renseigner sur les modèles déjà existants dans certaines communes genevoises (Lancy, Onex, Vernier) et au-delà, comme par exemple à Gland, avec l'aide de bénévoles.

A étudier la possibilité d'un partenariat avec Caritas ou d'autres associations dont la démarche est d'implanter des épiceries sociales, solidaires, voire participatives.

A étudier la possibilité de collaborer et de récolter les invendus auprès des petites et grandes enseignes alimentaires locales afin d'approvisionner l'épicerie.

A élaborer et mettre en place un projet d'épicerie sociale sur la commune de Carouge.

Le Parti socialiste

Le Président donne la parole aux motionnaires.

Mme Cambier précise la définition d'épicerie sociale, qui permet de distribuer des denrées alimentaires ainsi que des produits d'entretien et d'hygiène aux personnes en difficulté financière domiciliées sur une région, sur recommandation des services sociaux ou d'associations. Ce modèle existe depuis plus d'une dizaine d'années et prend un essor considérable, ce qui est réjouissant car il permet à des personnes dans la précarité ou vivant des difficultés financières passagères de mieux joindre les deux bouts et surtout de s'alimenter de manière plus équilibrée. Mme Cambier rappelle que le poste nourriture et entretien est souvent réduit à peau de chagrin dans les budgets de familles modestes, vu les charges de loyer et de caisse maladie qu'elles ont à supporter. Cela peut les pousser à privilégier une alimentation de moins bonne qualité. L'augmentation des épiceries sociale et des personnes les fréquentant est malheureusement aussi le reflet de l'augmentation de la fragilité et de la pauvreté de toute une couche de la population, ce dont il faut s'alarmer. Selon les chiffres donnés par l'Office cantonal des statistiques, Carouge avait, en 2017, un taux de 20,3% de sa population à l'aide sociale au sens large. Cela n'inclut pas uniquement les personnes à l'aide sociale ou bénéficiant de prestations complémentaires, mais également celles qui ont demandé un subside de caisse maladie, une allocation logement, un recouvrement de pension alimentaire, etc. Dans ces statistiques, il faut savoir qu'une personne bénéficiant de plusieurs aides n'est comptée qu'une seule fois. Cela représente tout de même 4'429 bénéficiaires de prestations sociales au sens large à Carouge.

A ce chiffre, Mme Cambier estime qu'il faudrait encore ajouter les 20,3% de personnes en saisie salaire, dont les statistiques cantonales ne permettent malheureusement pas de connaître les données exactes pour la commune. Ces personnes-là vivent également avec un minimum vital. Cette problématique ne touche pas uniquement les « pauvres », comme on a l'habitude de les appeler, mais aussi la classe moyenne, qu'elle soit inférieure ou supérieure. Les chiffres parlent malheureusement d'eux même et vont en augmentant chaque année. Carouge est la 2^{ème} commune après Vernier à avoir autant de bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour en revenir au modèle de l'épicerie sociale et solidaire, Mme Cambier explique que la plus connue en Suisse est celle de Caritas. Elle propose 19 points de vente en Suisse, dont deux sont à Genève, selon des chiffres donnés par la Radio suisse romande, qui y a consacré une émission. A Plainpalais, le magasin recevait en 2007 une moyenne de 16'000 clients par mois et plus de 60'000 en 2010. Il n'y a malheureusement pas de chiffres plus récents, mais ils vont en augmentation. Elle voudrait permettre à ces associations d'avoir des relais dans les communes en y implantant d'autres épiceries. C'est une voie comme une autre, à discuter tous ensemble. L'avantage de ces épiceries est que les personnes y trouvent les mêmes denrées que dans les grandes surfaces normales, mais 40% moins chères. Cela permet de donner l'accès à des denrées alimentaires, qui sont un besoin fondamental de l'être humain.

En ce qui concerne les actions des autres communes genevoises, Mme Cambier informe qu'Onex a opté pour les cornets alimentaires, qui sont des colis de nourriture distribués une fois par semaine contre CHF 1.- symbolique. Les bénéficiaires passent par le service social, qui accorde l'accès à cette prestation après un examen de la situation financière de chaque personne. Le groupe socialiste estime que ce modèle est un peu dénigrant pour cette classe de la population car il implique de recevoir des paquets sans pouvoir en choisir le contenu. Dans une épicerie, les gens peuvent faire leur propre choix, ce qui paraît plus adapté. Lancy et Vernier proposent le modèle d'épicerie, où les gens choisissent leur marchandise. A Vernier, l'épicerie est ouverte une fois par semaine et l'épicerie est gérée par des bénévoles. Une carte donnant accès à la prestation est délivrée aux bénéficiaires par le service de la cohésion sociale. A Lancy, c'est sur la recommandation des services sociaux et présentation

d'une attestation que les gens peuvent faire leurs courses à moindre prix. L'épicerie est ouverte plus d'une fois par semaine. Les usagers peuvent également recevoir des conseils diététiques et échanger avec les bénévoles au sujet de recettes de cuisine économiques, par exemple. Le modèle lancéen montre que le concept d'épicerie sociale évolue et va au-delà de la simple distribution d'aliments. Il permet de mettre en place des ateliers de sensibilisation, d'échanges autour de thématiques telles que la santé, l'équilibre alimentaire ou encore le développement durable.

Mme Cambier explique également qu'un nouveau modèle émerge depuis quelque temps : les épicerie qui ouvrent leurs portes à des publics solidaires. Il s'agit de personnes qui ne sont pas soumis à la même politique de prix et n'ont pas accès à des produits issus de l'aide alimentaire. Ce sont des habitants d'une commune ou d'un quartier, qui participent au financement de la structure associative et vont aussi donner des coups de main. A travers cette motion, le PS demande que le Conseil administratif, après étude, puisse mettre en place un dispositif pouvant répondre à ces besoins, puisque Carouge est la deuxième commune du canton à accueillir le plus de personnes recevant des aides sociales.

Le Président ouvre la discussion.

En tant que président de la commission sociale, M. Voignier est étonné par cette motion, alors que grâce au Conseiller administratif délégué, une séance de commission avait été ouverte à tous les Conseillers municipaux le 28 février 2019 pour assister à des présentations de Colis du Cœur et de Partage. Il rappelle la mission des Colis du cœur : « distribuer des denrées alimentaires et des produits d'hygiène aux familles et personnes en situation de grande précarité résidant dans le canton de Genève », qui répond déjà à la motion. De plus, cette structure est subventionnée par la commune, il est donc toujours possible de mieux la financer à l'avenir en cas de fort besoin. Michel Pluss, Président des Colis du cœur et Marc Nobs, directeur de Partage, ont expliqué la typologie de leurs bénéficiaires : des travailleurs pauvres (*working poor*), chômeurs de longue durée, familles devant faire face à des charges de loyer et d'assurance maladie trop lourde, ou encore des personnes sans statut légal enchaînant les petits boulots précaires. Parmi les bénéficiaires, 62% sont des familles avec enfants. M. Voignier donne ensuite les chiffres suivants : 142'235 colis ont été distribués, soit environ 430'000 repas, à destination d'une moyenne de 2'964 bénéficiaires chaque semaine. Tout cela fonctionne grâce au travail bénévole ; une Conseillère municipale carougeoise fait d'ailleurs partie de l'équipe des bénévoles. Ils travaillent avec 35 services sociaux partenaires et publics, ce qui demande énormément de travail.

M. Voignier estime que tout a été expliqué lors de cette commission. Il est donc désolé, mais estime que cette motion aurait dû venir en amont, ou du moins que les personnes qui la déposent auraient dû poser les questions nécessaires durant la séance. Il s'agissait d'une double commission, il y avait donc largement le temps d'en parler. Le PLR ne soutiendra donc pas cette motion, car à son avis toutes les réponses existent déjà et la commune de Carouge fait déjà ce qu'il faut. M. Pluss est d'ailleurs toujours prêt à prendre de nouveaux bénévoles, et sera toujours content de recevoir les motionnaires pour avoir de nouvelles idées, car il est très intéressé à pouvoir développer d'autres concepts. Le ramassage de tous les produits leur demande énormément de temps. Le PLR ne prendra donc pas cette motion en considération, étant donné que le travail a été fait en amont.

Mme Marti indique que les Verts prendront la délibération en considération, non pas que le groupe partage forcément les invites, mais parce qu'il entend les préoccupations, qu'il partage. Elle propose que la motion ne soit pas renvoyée au Conseil administratif, mais plutôt en commission des affaires sociales afin de comprendre vraiment comment se fait l'attribution. Il y a effectivement eu une commission des affaires sociales qui a montré comment fonctionnent Partage et les Colis du cœur, mais ce ne sont pas les seuls modèles en la matière. Cela permettrait de faire le tour de la question et de revoir toute la question de la

précarisation et de son impact sur l'alimentation, qui grandit d'année en année. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts prendra cette motion en considération pour un renvoi en commission des affaires sociales.

M. Monney remercie M. Voignier pour ses remarques par rapport à Partage, qui fait effectivement un excellent travail. Il faut cependant savoir que, comme annoncé lors de la séance de commission mentionnée, Partage quittera Carouge pour Plan-les-Ouates d'ici 6 mois à une année. Les personnes en difficulté sur Carouge ne vont donc pas se déplacer à Plan-les-Ouates pour recevoir des colis. C'est la raison pour laquelle cette motion a été déposée.

M. Pinto pense que c'est une alarme qu'il ne faut pas prendre à la légère. Tout le monde est au courant de ce qui a été bien présenté par Partage. Ensuite, il faut vraiment entrer dans le détail. Si c'est quelque chose qui vient d'être discuté, cela signifie qu'il y a un petit problème, et qu'il faut en traiter en commission.

Le Président met aux voix la prise en considération de la motion.

La prise en considération est acceptée par 15 oui, 13 non et 1 abstention.

Mme Marti propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

La motion est renvoyée en commission des Affaires sociales par 20 oui, 9 non et 0 abstention.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier a bien entendu le message. Il souhaite tout de même revenir sur le texte de la motion, qui invite le Conseil administratif à étudier un certain nombre d'éléments. Cela signifie que tout un travail doit être fait par le service social, qui doit étudier la possibilité de collaborer, d'établir des partenariats, etc. Le nombre des possibilités et de modèles est vaste, le travail demandé est donc énorme. Il souhaite que les motionnaires précisent leurs demandes. Une présentation des projets existants a déjà été faite, ce qui implique une commission portant plus sur une généralité. Si une motion demande d'étudier un sujet, il faut venir avec deux possibilités, des suggestions sur la manière de faire, dans quels locaux, le nombre de personnel, les modalités du suivi. Il faut donc être clairs avec les propositions.

Mme Marti propose qu'une personne des affaires sociale soit présente pour expliquer comment fonctionne le repérage, la distribution de bons alimentaires et les modalités de mise en place des initiatives existantes. Si elle a demandé un renvoi en commission et non au Conseil administratif, c'est en premier lieu pour faire le tour des modèles existants. Ce soir, elle a eu du mal à suivre ; si cela peut être répété en commission, ce serait une bonne chose. Ensuite, il s'agira de voter ou non la motion pour la renvoyer au Conseil administratif. Elle ajoute le fait que M. Pluss était intéressé à d'autres formes participatives, il pourrait être invité et intégré à une éventuelle discussion durant la séance de commission.

M. Monney rappelle que l'invite propose de se renseigner. D'autres communes, comme qu'Onex, Lancy, Vernier et éventuellement Gland pourraient être invitées à présenter ce qu'elles ont mis en place. Cela permettra de poser des questions et de savoir comment elles se sont organisées. Pour la population qui est touchée par cette problématique, les politiciens peuvent faire un petit effort. Un nombre de personne impressionnant est touché par la problématique de la pauvreté sur Carouge. Il s'agit donc de faire un effort pour se renseigner, et voir si de telles initiatives sont difficiles à mettre en place.

Mme Cambier rassure que le PS ne demande pas une étude scientifique sur les épiceries sociales. Le groupe a trouvé une étude qualitative faite par l'ASO, un cabinet sociologique installé à Paris, qui date de 2017 et qui sera mise à disposition. Le groupe peut également mettre à disposition toutes les statistiques du canton, puisque la section communale du Parti socialiste a lui-même fait une petite recherche pour voir si cette proposition était pertinente.

M. Voignier relit la motion, dont il estime qu'elle exprime des demandes. Soit la motion demande seulement une présentation, et une première séance de commission sociale est organisée avec une présentation, mais il faut que la demande soit claire. La commission ne va pas étudier quelque chose si cela ne correspond pas à la demande de départ. La formulation n'est pas claire.

Mme Decnaeck estime qu'il faudrait identifier les formes d'épicerie solidaire existantes les plus adaptées pour Carouge. Sans aller tout azimut, il s'agit de repérer le modèle qui fonctionne bien et pourrait s'adapter au fonctionnement et à la population de Carouge, puis demander à ce que les responsables viennent en présenter le fonctionnement. Il n'est pas nécessaire de faire une étude de tous les modèles qui existent ; il faut être pragmatique. Finalement, une épicerie solidaire telle qu'elle l'envisage, est une épicerie où les gens peuvent aller acheter des produits à moindre coûts, ce qui n'est pas du tout la même chose que Partage. Elle propose donc d'inviter un modèle qui correspondrait aux besoins de Carouge.

Mme Hiltbold demande à ce que les demandes soient clarifiées. La motion invite à étudier les demandes et les possibilités de partenariat ainsi que de poursuivre les démarches jusqu'à la mise en place. Dans le cadre des débats, elle entend quelqu'un qui demande à faire le tour de l'existant, quelqu'un d'autre qui demande d'inviter les communes, une autre personne qui propose d'inviter seulement les représentants d'un modèle qui fonctionne bien. Il faudra clarifier ces différents éléments pour la commission des affaires sociales. En faisant le tour de l'existant, cela remplit déjà le premier point de l'invite, qui est de se renseigner. Mme Hiltbold informe que le Conseil administratif a déjà réfléchi à la possibilité de mettre en place une épicerie solidaire, possibilité qui a été éliminée en raison du coût, ce qui sera expliqué en commission. Elle estime qu'il est dommage de ne pas avoir posé la question dans le cadre de la commission des affaires sociales, où les différents modèles existants ont été évoqués. Ce sujet aurait pu être abordé durant la séance du mois de février.

M. Mutzenberg pense qu'il ne faut pas trop chercher le diable dans les détails. Il faut discuter des modèles qui existent et fonctionnent, et que Mme la Conseillère administrative explique quels en sont les coûts et les implications. Le cas échéant, la motion pourra être amendée en commission et reviendra ensuite au Conseil municipal. Il ne sert à rien d'en parler des heures maintenant : il faut y revenir en commission et aller de l'avant sur la base de présentations.

M. Morex estime que l'invite demande de faire différentes choses avant d'aller en commission. Il n'a pas entendu d'amendement et ces derniers ne vont pas être faits en commission. Selon le règlement, avant de venir en commission, le Conseil administratif doit répondre aux invites. Ces dernières impliquent des études des services sociaux de la commune. Si ce n'est pas ce qui est souhaité, il faut le préciser et changer les invites.

15. POSTULATS

Il n'y en a pas.

16. RESOLUTION

Il n'y en a pas.

17. PETITIONS

17.1 Pétition 013-2019 P : Pétition pour un soutien à notre Ludothèque

Le Président indique que cette pétition a été déposée à la Mairie le 10 avril 2019 et qu'elle est adressée aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Le Président demande au Secrétaire d'en donner lecture.

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Chères élues, chers élus,*

Par les signataires de notre pétition, nous souhaitons signifier notre gratitude auprès du personnel bénévole de notre chère Ludothèque et attirer votre attention sur leurs difficultés.

Le temps passe et nous ne savons pas quel sera le destin de ce lieu tant apprécié. Sachant tous les efforts fournis par notre commune pour le plaisir de nos petits, nous nous étonnons que cet espace dédié au jeu et à la découverte, par tous les temps, ne soit pas plus souvent ouvert et que tout repose sur la bonne volonté de quelques bénévoles dévoué-e-s.

Est-il besoin de rappeler le lien social qu'une ludothèque représente, pour les enfants comme pour les parents ? Il nous semble qu'une ville, de la taille et de l'esprit de Carouge, devrait tenir à proposer cette prestation dans de bonnes conditions à ses habitants, comme cela se fait dans d'autres communes.

Une ouverture plus importante de notre chère Ludothèque, notamment pour les longues journées d'hiver ou de mauvais temps, serait grandement appréciée. Par ailleurs, sachant que le projet d'une nouvelle ludothèque ne sera apparemment en tout cas pas concrétisé avant 2025, il nous semble que trouver une solution et des moyens rapidement pour les années à venir serait plus que justifié.

Vous pourriez ainsi simplement décider d'aller de l'avant dans les délais les plus brefs en accordant votre attention et quelques forces supplémentaires à cette petite équipe dévouée. Dans le cas où vous souhaiteriez nous auditionner, nous restons à votre disposition et ne manquerons pas de proposer à quelques autres signataires d'être aussi présent-e-s.

Il nous reste à espérer que nos élu-e-s partageront notre avis et souhaiteront accorder quelques moyens supplémentaires, après consultation des besoins de l'équipe de la Ludothèque, pour aller dans le sens de cette demande.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à ce simple témoignage de gratitude envers notre Ludothèque, qui ne demande rien de plus qu'une reconsidération de la valeur de ce lieu et des personnes qui s'en occupent, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses.

Céline, Léo et Luca Lorenzi

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi au CA en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement (traitement différé)
- d) Soit le classement (sans traitement)

Le bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Morex souhaite savoir si les noms qui sont masqués sur la pétition le sont car ce sont des personnes qui ne sont pas de Carouge.

Le Président ne peut pas répondre à la question puisque les noms sont masqués.

Mme Marti souhaite faire une petite remarque sur les problèmes de la Ludothèque. En effet, cela fait depuis la mise en place du parcours d'accueil, soit plus de 10 ans, qu'elle a à faire à la Ludothèque qui rencontre des problèmes. Mme Marti a entendu dire qu'il y avait la volonté de faire une Ludothèque dans le futur quartier des Léopards et de la professionnaliser. Ainsi, elle demande s'il serait possible que le chef des affaires sociales se rende à la Commission des pétitions pour éclairer les conseillers, à moins que la conseillère administrative puisse remplir ce rôle.

Mme Barthassat explique, au nom du PDC, que la pétition est intéressante. Le PDC propose de faire venir la ludothécaire de la Jonction et d'envisager une visite avec le Conseil Municipal.

M. Mutzenberg demande au Président de rappeler à M. Morex que les communes sont mentionnées dans la pétition et que ce sont uniquement les noms qui ne le sont pas. Par ailleurs, la grande majorité vient de Carouge.

Le Président ajoute à l'attention de M. Morex que le règlement, qu'il devrait bien connaître étant donné sa double présidence, prévoit qu'il faut masquer les noms.

18. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de M. Walder à la question de M. Barro concernant le chemin du Faubourg de Cruseilles

M. Walder explique que M. Barro souhaitait savoir qui était le propriétaire de cette route, soit le chemin du Faubourg de Cruseilles, et qui devait l'entretenir. Ce chemin est composé de plusieurs parcelles, soit une parcelle de dépendance privée liée aux immeubles bordant la rue et leur garantissant un accès commun, deux autres parcelles privées et une parcelle appartenant à l'État, domaine privé cantonal. Dès lors, la gestion d'entretien des voiries, de l'arborisation, du déneigement, du stationnement, etc. est du ressort exclusif des propriétaires privés. Néanmoins, étant donné les problèmes rencontrés dans cette rue qui est une rue importante et de passage public également, la commune prend contact avec la FTI pour voir ce qui peut et doit être fait pour améliorer l'entretien des voiries. La commune prendra les mesures d'urgence pour que la route ne présente pas d'avantage de danger pour ses utilisateurs mais elle ne pourra pas aller au-delà étant donné l'état des finances communales et le fait qu'il s'agit d'un terrain privé.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M. Baertschi : Route de Veyrier et passage de bus à très haute capacité

Suite au vote en 2016 du crédit de réaménagement de la route de Veyrier, des modifications sont intervenues par rapport au dispositif initial. Il s'agit notamment de la création en double sens de l'une des deux pistes cyclables, prévues à l'origine en une seule piste, ainsi que de l'annonce de la décision prise par le canton d'un passage dans les deux sens d'une ligne de Bus à Très Haute Capacité.

Au vu de cette situation, le Conseil administratif peut-il m'informer sur les conséquences que pourraient avoir ces changements par rapport au projet initial, à la fois en termes de choix de matériaux (pose de revêtement phono-absorbant peu adapté au passage régulier de lourds convois) et par rapport à l'implantation de l'allée d'arbres envisagée ? De même ces changements auront-ils une incidence sur les coûts ?

M. Baertschi : Voie verte d'agglomération - procédures

Suite à l'adoption le 29 janvier 2019 du crédit finançant la mise en œuvre du secteur carougeois de la Voie Verte d'Agglomération (VVA), délibération no 152-2019, le Conseil administratif peut-il m'indiquer quelles seront les procédures suivies et dans quel ordre ?

Le Règlement concernant l'utilisation du Domaine public (L 1 10.12) prévoyant des compétences à différents niveaux (DETA et DT) quelle est la marche à suivre envisagée ?

Questions orales

M. Voignier : Aménagement - Boulodrome

M. Voignier demande s'il serait possible de mettre deux tables et 4 bancs près du Boulodrome. En effet, il a été approché par plusieurs personnes jouant à la pétanque au boulodrome, lieu qui s'avère être en transformation ces derniers temps puisqu'il y a de nombreux joueurs de pétanque. Ces-derniers aimeraient avoir un espace pour manger ou boire lorsque la buvette est fermée.

Mme Lammar répond que c'est envisageable et va donc être étudié.

M. Voignier : Vaisselle pour les fêtes

M. Voignier explique que plusieurs associations l'ont approché car la vaisselle va devenir payante lors des prochaines fêtes. Par ailleurs, ce weekend lors de la fête des *Foodtrucks*, il s'est aperçu que ce n'est pas évident pour les familles de laisser environ CHF 20.- de dépôt pour les verres, couverts et les assiettes. M. Voignier s'est aussi rendu compte de scènes cocasses où certaines personnes déambulent avec leurs paniers pour récupérer les affaires. Tous ces problèmes se sont posés alors qu'il n'y avait pas énormément d'affluence, ainsi il se demande ce qu'il en sera aux promotions. Il comprend le « zéro-déchets », concept duquel il était très partisan notamment en regard avec la réduction des verres en plastique. Par ailleurs, il perçoit l'importance du compost. Toutefois, les associations auront des coûts supplémentaires puisqu'il faut nettoyer les verres. Ainsi, il pensait important d'avertir le Conseil Municipal et demande s'il serait possible d'avoir une présentation pour les conseillers municipaux afin, si possible, de corriger le modèle.

Mme Lammar indique que la commune est actuellement dans une phase de test avec les stands de tri. Cela s'est très bien passé au niveau de la fête japonaise mais en fonction des manifestations, la Commune regarde comment cela fonctionne afin d'adapter le projet. Il s'agit donc d'une véritable phase de test ; une séance peut avoir lieu lorsqu'il y aura eu le retour de plusieurs manifestations pour véritablement voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Mme Cambier : Vélos abandonnés

Mme Cambier explique avoir été abordée par des habitants qui estiment qu'il y a beaucoup de carcasses de vélos qui traînent dans Carouge. Ces personnes aimeraient savoir à quelle fréquence se font les contrôles et les enlèvements sur la Commune.

Mme Hiltpold répond qu'à sa connaissance il n'y a pas de règles sur la fréquence. Cela se fait par la police au fur et à mesure ou par annonce de citoyen. Par ailleurs, elle ajoute qu'il y a des vélos qui paraissent des épaves mais qui ne le sont pas. Toutefois, une réponse plus précise pourra être apportée lors de la prochaine séance, après avoir discuté avec le sergent majeur, chef de poste.

Mme Decnaeck : Enlèvement des déchets encombrants chez les personnes âgées

Mme Decnaeck demande si l'enlèvement des déchets encombrants chez les personnes âgées se fait à Carouge. En effet, elle a eu vent que cela se faisait en Ville de Genève s'est pourquoi elle a contacté la voirie pour obtenir la réponse. Celle-ci lui a indiqué que la prestation était offerte pour les personnes âgées ou handicapées. Elle se demande si la population a été informée de cette prestation puisqu'après avoir discuté avec des personnes dans cette situation, elle se rend compte qu'il n'y pas eu d'information dans le journal local ou ailleurs. Dès lors, elle estime qu'il faut informer la population de l'existence de cette prestation.

M. Walder répond que la Ville de Genève a fait cette communication car auparavant elle n'offrait pas cette prestation et répondait même négativement à la demande. A Carouge, ce service existe depuis toujours mais aucune communication n'a été faite, car la commune n'a pas les ressources suffisantes pour offrir ce service à titre de prestation. Ainsi, ce n'est que sur demande que la voirie le fait de manière exceptionnelle. Il s'agit donc d'un petit service donné, qui ne se transformera pas en prestation. Par ailleurs, la voirie prend également les frigos ou les cuisinières alors que normalement ce sont les entreprises qui les reprennent.

Mme Decnaeck : Lampadaires défectueux sur la route de Lancy

Mme Decnaeck explique qu'il y a des lampadaires défectueux sur la route de Lancy et que les habitants s'en plaignent car ils trouvent que cela est dangereux.

M. Walder répond qu'il regardera pour les réparer.

Mme Marti : Pourcentage de réintégration des personnes sur le marché du travail

Mme Marti demande quel est le pourcentage de réintégration des personnes sur le marché du travail et revient donc sur ce qui a été dit en début de séance.

Mme Hiltpold explique que le grand succès évoqué concernait le « café contact ». En ce qui concerne le suivi, le bilan n'est pas aussi fructueux que ce qui était espéré. Toutefois, des précisions seront apportées lors de la prochaine séance.

Mme Marti : Tous et seulement

Mme Marti indique que ce soir il a été question de féminisme et qu'en ces temps ou même l'académie française s'est mis à accepter de féminiser les fonctions en acceptant les termes « écrivaine », « autrice », etc. et, en cette année de la deuxième grève des femmes pour l'application de la loi sur l'égalité sur la question salariale notamment, elle demande à ce que la Mairie ne s'adresse pas à tout le monde en utilisant uniquement le masculin mais aussi le féminin. En effet, la preuve du comportement de la Mairie est le document reçu ce soir disant

« ouvert à tous ». Le féminin de « tous » est « toutes ». Dès lors, elle remercie la Mairie d'inclure le féminin.

Mme Toussaint : Divers

Mme Toussaint tenait à remercier la commune de Carouge, commune où elle habite depuis 30 ans, d'avoir fait une couronne de fleur splendide pour le décès de sa maman.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h15.